

Faculté de Droit

INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON

## Diplôme d'Université « Droit et techniques d'assurance »

(en formation initiale et en formation continue)

### Note de présentation

Le diplôme d'Université « Droit et techniques d'assurance » est la nouvelle appellation du diplôme d'Université « Droit des assurances » préparé dans le cadre de l'Institut des assurances de Lyon. Elle a été choisie pour mieux refléter l'ambition de la formation qui n'est pas seulement l'acquisition de compétences dans le domaine juridique, mais aussi dans l'environnement de l'assurance (comme en économie de l'assurance, en « Risk management » ou en marketing de l'assurance), dans les différentes branches et techniques d'assurance (assurance transport, assurances du particulier, assurance-vie et gestion de patrimoine, etc.), ainsi que dans la réassurance.

Les matières (parfois sous des dénominations nouvelles) sont pour l'essentiel inchangées, même si elles ont été regroupées en modules pour améliorer la présentation. Le volume horaire global (530 heures dont 300 heures mutualisées avec le master « Droit des assurances, première et deuxième année) reste le même.

La principale nouveauté est le passage du diplôme sur deux années (Bac +4 et Bac +5), comme cela a été fait l'an passé pour le master « Droit des assurances ». L'avantage est qu'en deuxième année, les heures spécifiques au diplôme se trouvent réduites de plus de moitié (103h au lieu de 230h). Cela permet de proposer la formation non seulement aux étudiants du master « Droit des assurances » en formation initiale, comme aujourd'hui, mais aussi aux étudiants du même master sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, dont l'emploi du temps en alternance était jusqu'alors trop chargé pour pouvoir préparer un deuxième diplôme.

Comme dans l'ancienne maquette, le DU partage des enseignements avec le master « Droit des assurances », tout en proposant des enseignements spécifiques. Cela permet à un étudiant qui échouerait à sa première année de master sans vouloir la redoubler, mais qui réussirait sa première année de DU, à s'inscrire en deuxième année de DU l'année suivante tout en bénéficiant d'une formation très complète. Cela permet aussi à des étudiants d'un niveau licence, mais qui n'ont pas suivi un cursus juridique (ex. des étudiants ayant obtenu une licence professionnelle d'assurance) et qui, à ce titre, ne peuvent prétendre intégrer le master « Droit des assurances », de bénéficier d'une formation diplômante complète et d'un haut niveau.

La réforme de la maquette est accompagnée d'une réforme du régime d'examen (formation initiale et formation continue) pour l'adapter au passage à deux années. Comme dans la maquette précédente, tous les enseignements du diplôme font l'objet d'épreuves spécifiques, y compris ceux mutualisés avec le master « Droit des assurances ».

Prof. Luc Mayaux  
Responsable de la formation